

**REGLEMENT DE LA QUALIFICATION ET MODALITES DE FORMATION****Unité complémentaire Initiateur Power Kite****SOMMAIRE****I / REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE**

- 1. Description du secteur d'activité**
- 2. Fiche descriptive d'activités**

II / REFERENTIEL DE CERTIFICATION**III / FICHE SIGNALETIQUE****IV / MODALITES DE FORMATION**

- 1. Prérequis**
- 2. Modules de formation**
- 3. Suivi de la formation**



I / REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1. Description du secteur d'activité

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Initiateur fédéral power kite*

1.2 Structures concernées :

Club de kite de la FFVL ou section kite d'un club FFVL

1.3 Champ et nature des interventions :

L'initiateur fédéral power kite réalise, dans le cadre de la structure associative dont il est membre et dans le respect des règlements fédéraux, des prestations de découverte et d'initiation aux glisses aérotractées terrestres sur engins de roulage.

Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité dans le cadre de ses activités.

1.4 Situation fonctionnelle :

L'initiateur fédéral power kite exerce une activité bénévole au sein de son club.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille, informe et encadre en vue de la découverte des glisses aérotractées terrestres sur engins de roulage.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, l'initiateur fédéral power kite est autonome dans la conduite des activités relevant de sa compétence. Néanmoins, il exerce son activité sous la responsabilité du président de club, ceci dans la limite de ses prérogatives. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

1.6 Évolution du poste :

Le poste peut évoluer grâce à l'acquisition de compétences complémentaires certifiées dans :

- l'encadrement jusqu'à l'autonomie sur neige : Moniteur fédéral de glisses aérotractées sur neige ou snowkite,
- l'encadrement de tous les niveaux de progression sur l'eau : Moniteur fédéral de glisses aérotractées sur l'eau ou kitesurf.



2. Fiche descriptive d'activités

2.1 Il encadre l'activité

2.1.1 : Il organise la pratique dans le cadre de séances

- Il s'informe des attentes des participants
- Il prépare le matériel et les outils pédagogiques
- Il choisit une aire de pratique adaptée à la séance
- Il prévoit la logistique des déplacements

2.1.2 : Il conduit une action pédagogique visant à la découverte de l'activité

- Il identifie les caractéristiques du public
- Il met en place des situations pédagogiques et utilise des méthodes d'apprentissage en cohérence avec la progression fédérale
- Il encadre un à quatre élèves au maximum en activité simultanée de roulage
- Il peut être amené à utiliser un engin biplace
- Il transmet les connaissances théoriques liées à l'activité
- Il évalue son action pédagogique

2.1.3 : Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité

- Il repère dans l'environnement les éléments pertinents pour une pratique en sécurité
- Il s'assure de la fiabilité du matériel disponible
- Il veille à l'évolution des conditions
- Il peut être amené à déclencher un secours

2.2 Il participe à la vie du club

- Il accueille le public
- Il participe à la planification des actions du club
- Il participe à la gestion des sites
- Il rend compte de son activité au président de club
- Il peut être amené à participer à la gestion du matériel du club
- Il relaie le discours fédéral et informe de la nécessité d'un apprentissage suivi

II / REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EC = être capable de)

UC 1 : EC de mettre en œuvre les compétences nécessaires à une pratique en sécurité

- EC de prendre toutes les informations nécessaires pour choisir un site de pratique
- EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique
- EC de prévoir l'évolution des conditions sur site
- EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile
- EC de prendre en compte les caractéristiques du matériel utilisé
- EC de faire le suivi du vieillissement du matériel
- EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique


UC 2 : EC de mobiliser les techniques de glisse aérotractée sur engins de roulage (buggy et mountain board)

EC de démontrer les gestes techniques de l'activité

EC de réaliser un biplace en buggy

EC d'expliciter les différentes techniques déclinées dans le début de la progression

EC d'analyser les gestes techniques du débutant

UC 3 : EC de préparer une animation ou une séance d'initiation aux glisses aérotractées terrestres

EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)

EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné

EC de choisir le matériel en fonction du pack disponible et des objectifs de la séance

EC d'identifier le lieu de pratique adapté à la séance

EC d'organiser son action en tenant compte des règles et de la sécurité

EC d'organiser la logistique (matériel, outils de sécurité et déplacements)

UC 4 : EC de conduire une animation ou une séance d'initiation

EC d'identifier les attentes et les motivations de son public

EC de mobiliser les connaissances de base en matière de pédagogie et de gestion de groupe

EC de fixer les consignes de sécurité

EC d'encadrer une à plusieurs personnes (4 au maximum en activité simultanée de roulage)

EC de proposer des situations adaptées au public et aux conditions

EC d'évaluer le niveau de réalisation de chacun

EC veiller à l'évolution des conditions

EC d'intervenir en cas de mise en jeu de la sécurité

EC de susciter l'intérêt pour les connaissances théoriques liées à l'activité (cadre de pratique, météorologie, aérologie, mécanique de vol, matériel...)

EC d'évaluer son action pédagogique

UC 5 : EC de participer au fonctionnement du club

EC d'accueillir du public

EC de communiquer sur son activité et le fonctionnement du club

EC de participer à l'élaboration des projets du club

EC de participer à la gestion des sites

EC de situer son action au sein du club

EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

EC de participer au suivi des équipements du club

UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

EC de mobiliser des connaissances sur l'organisation générale du milieu fédéral

EC de donner de sa pratique une image responsable

EC de présenter les règles de la pratique et d'inciter à leur respect

EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)

EC d'inciter les kiteurs à poursuivre leur formation dans un cadre adapté

EC d'utiliser les documents fédéraux en rapport avec sa fonction



III / FICHE SIGNALÉTIQUE

C'est une qualification destinée aux « kiteurs » expérimentés qui désirent, dans le cadre d'un club, **initier** des pratiquants novices à la traction terrestre à pied et avec engins de roulage (buggy et mountain board).

Intitulé	INITIATEUR FEDERAL POWER KITE
Prérogatives	Intervenir bénévolement sous la responsabilité du président du club pour assurer des prestations de découverte et d'initiation aux glisses aérotractées terrestres sur engins de roulage. L'encadrement est limité à 4 personnes au maximum en activité de roulage simultané sur site et dans des conditions aérologiques adaptés.
Conditions d'accès	Leader club licencié.
Organisation de la formation	Régionale : - respect du cahier des charges défini par le CFK, - suivi par un RRF ou un CT
Modalités de formation	4 jours de formation en centre : <ul style="list-style-type: none"> • M 1 / Technique et technologie du land kite • M 2 / Préparation d'une séance d'initiation au roulage, bases pédagogiques
Évaluation	Continue lors de la formation : - <i>possibilité de solution personnalisée si certaines UC non validées</i>
Certification	F.F.V.L. : délivrance de la qualification une fois toutes les compétences validées par les formateurs.

IV / MODALITES DE FORMATION

1. Prérequis :

Le candidat doit être titulaire de la qualification de leader club kitesurf ou snowkite.

Le module 1 doit permettre de mettre à niveau les stagiaires dans leur pratique et leur connaissance de l'activité.

Le module 2 consiste à mettre en place les bases pédagogiques nécessaires à tout acte d'encadrement sportif. La pratique du power kite et du roulage en sont les supports.

A l'issue de la formation et des évaluations menées, si toutes les UC ne sont pas validées par les formateurs, des solutions personnalisées sont proposées pour permettre au candidat de développer à son rythme les compétences visées.



2. Modules de formation :

2.1 Module 1 : technique et technologie du land kite

Accueil

Présentation des stagiaires, attentes et mise en correspondance avec ce que sera la formation.

Vérification licences, assurances et confirmation de la liste des participants auprès du secrétariat.

Organisation logistique des modules de formation.

Mise à niveau de la pratique personnelle :

Le candidat opérera avec son propre matériel ou celui mis à disposition par son club.

Les mises en situation peuvent revêtir différentes formes : analyse de site et aérologique par écrit, oral, pratique sur le terrain aménagé ou pas, bilan de session, QCM...et doivent permettre de développer les compétences suivantes :

Deuxième niveau de progression en Land kite :

Rider autonome, exploite les conditions, s'adapte aux changements

Le pilote est capable de pratiquer en conditions variées avec différents types de matériel

Ec de choisir le lieu et le moment de pratique

- Prendre toutes les informations nécessaires (météo, état de surface, orientations, réglementation particulière)
- Analyser les conditions et leur évolution sur site
- Changer de zone d'évolution en fonction des contraintes

Ec de pratiquer en conditions variées

- Choisir le matériel le plus adapté et effectuer les réglages
- Pratiquer sous toilé ou sur toilé en sécurité
- Maîtriser les différentes allures, remonter et descendre efficacement au vent
- Se déplacer vers un point en trajectoires indirectes.
- Anticiper les obstacles.

Ec de se décentrer de sa pratique

- Partager des informations sur les conditions et les dangers potentiels
- Prendre en compte les autres pratiquants
- Identifier un pratiquant en détresse
- Déclencher les secours si nécessaire
- Evaluer sa pratique et les possibilités de la faire évoluer

Connaissance de l'activité land kite :

- Grandes étapes de la progression
- Matériel et sécurité, mécafol
- Sites et réglementations
- Météo



2.2 Module 2 : préparation d'une séance d'initiation à pied et en roulage, bases pédagogiques

Les stagiaires sont entre eux et apprennent à organiser des séances d'initiation au roulage :

- Bases pédagogiques (principes de l'apprentissage)
- Gestion de groupe
- Observation et analyse de l'activité du pratiquant
- Gestion de la sécurité

3. Suivi de la formation

Le moniteur responsable réalise un bilan de la formation et consigne par écrit les résultats d'évaluations, pistes de travail et solutions personnalisées de chaque stagiaire.

Il fait rapidement parvenir ce document au RRF ou au conseiller technique référent ainsi qu'au service formation de la fédération à emilie@ffvl.fr.

Un numéro de qualification sera attribué à chaque stagiaire ayant validé l'ensemble des prérequis et des UC.